

Communiqué de Presse

Nanterre, le 14 février 2025

LE DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE RENFORCE SON SOUTIEN AUX AIDANTS AVEC LA MAISON DE RÉPIT DE BOULOGNE- BILLANCOURT

Signature de la promesse de bail de la Maison de Répit

Georges Siffredi, Président du Département des Hauts-de-Seine et Cécile Cassin, Directrice générale de la Fondation Innovation et Transitions, ont signé la promesse de bail permettant la création de la Maison de Répit à Boulogne-Billancourt, en présence de Pierre-Christophe Baguet, 1^{er} Vice-Président du Département et Maire de Boulogne-Billancourt, Marie-Laure Godin, Vice-Présidente du Département et Maire adjointe de Boulogne-Billancourt et d'Henri De Rohan-Chabot, co-fondateur et Délégué général de la Fondation France Répit. A travers cette structure, qui sera la 1^{ère} en Ile-de-France, et seulement la 2^{ème} en France, le Département innove pour mieux protéger et accompagner ses publics les plus fragiles.

Le Département des Hauts-de-Seine poursuit son engagement en faveur des aidants avec la future ouverture de cette structure à Boulogne-Billancourt. Ce projet, porté par la Fondation France Répit et la Fondation Saint Jean de Dieu, s'inscrit dans la stratégie nationale "Agir pour les aidants". L'ouverture officielle de la structure est prévue pour septembre 2026.

Un lieu de répit et d'accompagnement adapté

Cette nouvelle Maison de Répit proposera 40 places dédiées à différents publics :

- **8 places pour enfants et adolescents**
- **8 places pour adultes**
- **8 places pour personnes âgées**
- **16 chambres ou studios pour aidants et familles**

Pensée dans un esprit « **comme à la maison** », cette structure permettra aux aidants de bénéficier d'un répit allant jusqu'à 30 jours par an, en continu ou de manière fractionnée. Elle offrira également un **accompagnement médical et médico-social adapté pour prévenir l'épuisement des aidants et favoriser le bien-être des familles.**

Un soutien financier mobilisé pour le projet

Le budget d'investissement total s'élève à **10,6 millions d'euros**.

Le projet bénéficie du soutien de différents financeurs privés et publics, à hauteur de 6,2 M€ qui se répartissent comme suit :

- 3,2 M€ au titre du mécénat et des dons privés (Fondation Bettencourt Schueller, groupes de protection sociale, Comité national de Coordination Handicap (CCAH), ...)
- 3 M€ de subventions publiques (ville de Boulogne, Conseil régional d'Ile de France, Fondation des Hôpitaux).

Une subvention d'1 million d'euros, votée par le Département des Hauts-de-Seine en juillet 2024, a été accordée au titre du FS2i, fonds de solidarité interdépartemental d'investissement. Le Département soutient également le projet au moyen d'une mise à disposition du terrain dans le

cadre d'un bail emphytéotique à venir pour une durée longue (50 ans) et à des conditions financières adaptées.

Une initiative en faveur des aidants et de leurs proches

Avec cette Maison de Répit, une réponse concrète est apportée aux aidants et aux personnes en perte d'autonomie. Ce projet témoigne d'une volonté forte du Département des Hauts-de-Seine de proposer des solutions innovantes et accessibles, pour améliorer le quotidien des familles concernées.

Georges Siffredi, Président du Département des Hauts-de-Seine : « Offrir aux aidants des solutions de répit adaptées est une priorité. Cette Maison de Répit représente une avancée majeure qui permettra d'accompagner durablement les familles concernées. Grâce à une approche innovante et à un travail partenarial efficace, nous contribuons à améliorer la qualité de vie de nombreux aidants et de leurs proches. »

Contact presse

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

Laura Nhari

06 62 85 07 78 / lnhari@hauts-de-seine.fr

